



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/134

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME DANS LE
CADRE DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE TOUT
VENANT EN DÉCHÈTERIE**

Envoyé en préfecture le 12/12/2016
Reçu en préfecture le 12/12/2016
Affiché le 
ID: 2016-134-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 décembre 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2016

**Le 6 décembre 2016 l'année deux mille
seize à 18h30**
à Cadaujac – Salle des Fêtes (parc du
château)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de Montesquieu, légalement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Christian
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. DE MONTESQUIEU
BENESSE Jean-Michel (Maire)	E	Mme PELISSIER	FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M.TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	E	Mme FOURNIER
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Martine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	A	M.CONSTANT	CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2016 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/134

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME DANS LE
CADRE DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE TOUT
VENANT EN DÉCHÈTERIE**

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID: 2016-134-DE

SLOW

VU les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment le 1er alinéa de l'article 3-4 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement ;

VU la délibération n° 2016/29 du 22 mars 2016 concernant la présentation de la démarche du Programme local de prévention des déchets et l'approbation du programme d'actions,

VU l'avis de la commission du 8 novembre 2016 ;

Considérant l'avis favorable du bureau

EXPOSÉ :

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets de la CCM, la CCM souhaite connaître la composition du flux tout-venant et encombrants dans ces deux déchèteries.

Le but est de connaître les parts valorisable, détournable et réemployable de tous les déchets apportés dans ce flux et ainsi mettre en place les actions adaptées à ces diverses valorisations.

En 2015, les déchèteries communautaires ont généré 3442 t de tout-venant et encombrants pour un coût d'exploitation de 483 925 € HT (transport et traitement).

Pour cela, la collectivité a élaboré une consultation afin de choisir un bureau d'études pour cette prestation dans le cadre de la méthode CARADEME.

La CCM souhaite solliciter l'aide de l'ADEME Nouvelle Aquitaine (Siège régional : 60 rue Jean Jaurès – CS 90452 - 86011 Poitiers Cedex) pour un soutien financier.

Cette étude est susceptible d'être aidée à hauteur de 50 % minimum.
Son estimation est de 6000 € HT environ.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Président, à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 6 décembre 2016

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement